

La Rochelle, le 12 Avril 1979

Monsieur l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées
Directeur Départemental de l'Équipement
5, Rue de la Cloche

0474-LR2

17000 LA ROCHELLE

O B J E T : Port de La Rochelle-Pallice - Extension à Chef de Baie.

REFERENCES: Vos lettres MAR/BE des 5 février et 2 avril 1979.

Le dossier du projet d'extension du port de La Pallice appelle de notre part quelques observations relatives à l'impact que pourraient avoir sur le milieu, d'une part les installations prévues, d'autre part, les rejets de dragages.

En ce qui concerne les perturbations que pourraient entraîner les installations prévues, les essais faits sur modèle réduit montrent que les courants restent pratiquement inchangés au nord du viaduc après la construction des ouvrages prévus ; par conséquent, on n'a pas à redouter une augmentation de la sédimentation. Compte-tenu de l'importance des élevages conchylicoles situés au nord de la Pointe du Plomb, il est nécessaire d'insister sur le fait que l'orientation et la vitesse des courants sur cette partie du littoral ne doivent pas être modifiées.

Pour ce qui est des rejets de dragage, le dépôt entre digues d'encloture est évidemment la solution de loin la plus satisfaisante en ce qui concerne l'impact sur le milieu. En revanche, on ne peut pas dire que le rejet de 2 millions de m³ dans la fosse d'Antioche présente, comme c'est indiqué dans la notice technique, "peu d'inconvénients écologiques". En effet, la fosse d'Antioche est un secteur activement exploité par les pêcheurs, au chalut comme à la drague puisqu'on trouve là des gisements importants de coquilles St Jacques et de vanneaux. Un dépôt de l'importance de celui qui est prévu détruira forcément une partie des richesses existant à cet endroit et nuira aux activités de pêche. Par ailleurs, les éléments contenus dans le dossier ne permettent pas d'affirmer qu'une partie de ces matériaux ne reviendra pas à la côte. L'Institut des Pêches est donc défavorable à cette solution et émet toutes réserves quant à ses conséquences si elle était retenue. Enfin, en ce qui concerne le rejet

.../...

direct dans le courant, même s'il est effectué aux alentours de la pleine mer, c'est à dire au moment où la vitesse des courants est la plus réduite, il est nécessaire de s'assurer qu'il n'y aura pas reprise de ces matériaux suivie de dépôt dans des secteurs, conchylicoles notamment, ou il faut à tout prix éviter une augmentation de la sédimentation.

M.J. DARDIGNAC